



Politique en matière de développement durable de l'AÉESG

Adoptée par les membres lors de l'assemblée générale du 27 janvier 2010

PRÉAMBULE

Fondée en 1989, l'AÉESG regroupe les 12 000 étudiants des différents programmes de gestion et ce, aux trois cycles universitaires. Ceux-ci poursuivent des études pour devenir les dirigeants de demain, des chefs d'entreprise et/ou des personnages avec beaucoup d'influence et pourvus de lourdes responsabilités. Nous croyons donc qu'il est essentiel de sensibiliser, de conscientiser et de promouvoir leurs responsabilités sociales face au développement durable à l'intérieur de leur cheminement scolaire.

Nous croyons qu'en tant que futurs gestionnaires, nous avons un pouvoir de changer notre milieu. Cette responsabilité se doit d'être bien utilisée et d'être appliquée dans l'optique d'assurer une pérennité des activités économiques, mais aussi de permettre aux générations suivant la nôtre de profiter d'une qualité de vie au moins aussi élevée que la nôtre. C'est donc dans cette perspective de responsabilité de futur gestionnaire que la politique de l'AÉESG tend à s'orienter vers le **développement durable**.

DÉFINITION

Le développement durable se définit comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme où la prise de décisions repose sur un ensemble de principes permettant de conjuguer les enjeux environnementaux, économiques et sociaux en vue d'un développement responsable.

A- INTRODUCTION

Considérant la politique environnementale de l'UQAM adoptée par le CA en 2004,

Considérant que, dans la situation actuelle, prendre le virage du développement durable sur les plans environnementaux, sociaux et économiques ne peut plus être considéré comme un luxe et doit être vu comme une nécessité,

Considérant que les étudiants de l'UQAM sont avant tout des citoyens,

Considérant que les étudiants seront à la fin de leurs études appelés à occuper différentes fonctions dans divers milieux de travail où ils pourront appliquer les principes du développement durable appris lors de leur passage sur le campus,

Considérant que l'AéESG doit être un exemple à suivre pour les autres associations et les étudiants,

Considérant que l'objectif national de la campagne Associations étudiantes pour un développement durable est d'adopter d'ici 2010 des pratiques éthiques et durables dans l'ensemble des associations étudiantes canadiennes,

L'AéESG a décidé d'élaborer sa politique de développement durable.

B- CHAMPS D'APPLICATION

La Politique de développement durable s'applique à tous les membres de l'AéESG, à son exécutif, à l'ensemble des personnes qui y travaillent, ainsi qu'aux exécutifs de ses associations modulaires.

C- BUT

Développer une conscience environnementale et sociale à l'AéESG dans ses associations modulaires ainsi que sur le campus de l'UQAM engendrant une responsabilité individuelle et collective face à notre milieu de vie.

D- OBJECTIFS FONDAMENTAUX

APPLIQUER les principes du 4R-V lors des opérations de l'AéESG (voir la définition des 4R-V ci-dessous).

CONSCIENTISER les membres de l'AéESG sur les défis environnementaux et sociaux auxquels la société et la planète font face et sur les moyens concrets qu'ils peuvent mettre en œuvre pour améliorer la situation.

OUTILLER les membres de l'AéESG afin qu'ils puissent poser des gestes en accord avec les principes du développement durable.

HARMONISER le développement de l'AéESG avec l'environnement physique et humain, c'est-à-dire en tenant compte des impacts environnementaux, sociaux et économiques de ses décisions.

SOUS-OBJECTIFS

1. Gestion écologique des matières résiduelles

L'AéESG s'engage à utiliser le mode de gestion 4R-V. 4R-V est un principe de gestion des matières résiduelles, préconisant, dans l'ordre suivant :

- * Réduction à la source
- * Repenser le cycle d'approvisionnement
- * Réutilisation d'un produit
- * Recyclage
- * Valorisation de la matière résiduelle (ex. : le compostage).

NOTEZ QUE...

Ces étapes sont profitables autant sur le plan environnemental que sur le plan économique. Une analyse des matières résiduelles non recyclables nous poussera à trouver de nouvelles alternatives à l'intérieur du cycle 4R-V. Lors d'un projet de compostage sur le campus, l'AéESG sera partie prenante de ce projet.

2. Achats et investissements responsables

Les instances de l'AéESG s'engagent à privilégier, en ordre de priorité, les produits locaux, équitables, certifiés biologiques, provenant d'une coopérative, d'une entreprise socialement responsable et, finalement, d'une PME.

Le choix d'une entreprise sera déterminé en fonction du type de société, la responsabilité sociale et environnementale et les conditions de travail des employés et des sous-traitants de ce fournisseur.

L'AéESG s'engage à recenser l'ensemble de ses achats effectués tout au long de l'année afin de faciliter la vérification de l'application de la politique de développement durable par le comité de suivi.

NOTEZ QUE...



Les certifications biologiques ou celle de Transfair Canada pour le commerce équitable guident le consommateur à sélectionner des produits se conformant à des critères environnementaux et sociaux déjà établis. Surveillez les logos! Le type de société doit être un facteur pris en compte. Une coopérative s'appuie sur un mode de gestion plus démocratique qu'une compagnie, par exemple. De plus, quelques questions à propos des conditions de travail devraient être posées pour vérifier que l'entreprise adopte des comportements responsables. En voici quelques exemples :

- D'où proviennent les produits et services?
- La liberté d'association est-elle respectée?
- La rémunération est-elle raisonnable pour le travail effectué?

3. Gestion efficace de l'énergie

L'AéESG favorisera des habitudes et des achats permettant de faire des économies d'énergie, c'est-à-dire de diminuer la consommation d'électricité et de combustibles fossiles. Une meilleure gestion des déplacements de chacun des membres sera effectuée par l'AéESG afin de minimiser son impact sur l'environnement.

4. Gouvernance, participation et information

L'exécutif de l'AéESG élaborera des méthodes pour faire participer les étudiants de l'UQAM aux enjeux environnementaux et sociaux. L'AéESG s'engage à mettre sur pied ou à participer à des activités de concertation afin d'améliorer la communication entre les groupes, de développer une culture de développement durable à travers le campus et d'engager les principaux acteurs dans le processus.

E- EXÉCUTION DE LA POLITIQUE

a) Plan d'action annuel de l'exécutif de l'AéESG.

Chaque année, lors du conseil central de son camp de formation, l'AéESG s'engage à se doter d'un nouveau plan d'action annuel en regard du développement durable (rédigé par le VP développement durable et adopté en conseil exécutif), en accord avec une planification pluriannuelle, afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés par la politique de développement durable. C'est aussi à ce moment que l'exécutif dévoilera son bilan de l'année précédente.

b) Dossier de passation et bilan des actions

Le VP développement durable de l'AéESG s'engage à produire un bilan des actions posées pendant son mandat.

NOTEZ QUE...

Malgré le fait que le calcul des indicateurs est une très bonne façon de comptabiliser ses victoires ou ses échecs, les objectifs ne sont pas tous de nature quantitative et que la présente politique vise à témoigner d'une volonté à modifier progressivement les pratiques au sein de l'AéESG. C'est pourquoi le comité de suivi d'application de la politique privilégiera un processus d'amélioration continue ou le calcul d'indicateurs servira de référence et non pas de condition à la réussite.

L'AéESG met à la disposition des étudiants via son comité de développement durable une liste de fournisseur responsable à privilégier, un document sur les indicateurs à prendre en considération lors de l'organisation d'événements écoresponsables ainsi qu'un service d'aide et de conseil afin de faciliter l'intégration de ces principes par les individus concernés par cette politique.

c) Comité de suivi

Un comité aura pour mandat de faire le suivi du plan d'action et d'adapter s'il y a lieu les stratégies en cours d'année. Ce comité sera composé :

- * du VP développement durable de l'AéESG
- * d'un(e) employé(e) responsable de la gestion des services de l'AéESG
- * d'un(e) étudiant(e) du comité de développement durable de l'AéESG
- * de la conseillère en développement durable de l'UQAM.

Le comité se réunira au moins une fois par session (3 fois par année) et il est libre de fixer le moment de ses réunions.

F- RESPONSABILITÉ

La mise en application de la politique de développement durable de l'AéESG est sous la responsabilité du VP Développement durable de l'AéESG.

ANNEXE

L'AéESG tient à souligner que la rédaction de cette politique s'est inspirée explicitement des documents suivants :

- Coalition Jeunesse Sierra, FEUQ, Coalition étudiante Trans-actions responsables et Pacte des générations, Guide pratique – Une association étudiante durable, 2008-2009.
- UQAM, Politique 37, politique en matière d'environnement. En ligne : http://www.instances.uqam.ca/politiques/Politique_37.htm